



Devenez coopérateur de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Nouveau Monastère
 Dans le cadre de son développement, la SCIC SA Nouveau Monastère vous propose de souscrire des titres participatifs afin de soutenir son projet.

Un **site d'exception** : un Monastère du XII^{ème} siècle transformé depuis 30 ans en centre d'accueil international, des groupes (57 places) y séjournent en résidentiel à l'occasion de stages culturels, de séminaires d'entreprises, de formations botaniques, de visites, de randonnées, de rencontres amicales...

Une fréquentation en hausse et une gestion équilibrée depuis la reprise en 2011 avec une mobilisation locale pour la sauvegarde de ce site patrimonial et des retombées économiques locales.

Une **entreprise de l'économie sociale et solidaire** avec une gouvernance partagée entre fournisseurs, usagers, communes, sympathisants, fondateurs, et des valeurs de coopération.

Un lieu ancré sur son territoire diois axé sur le partenariat et le développement de réseaux.

Un **projet d'envergure** indispensable pour poursuivre l'activité et la déployer de 1,2 M€ : ouverture du lieu à l'année, restauration et valorisation du patrimoine bâti et ethnobotanique, amélioration de la qualité de son offre d'hébergement et de services, engagement en faveur du développement durable, déploiement de l'activité culturelle, et développement au service de l'économie locale.

Pourquoi devenir coopérateur ?

Devenir coopérateur c'est acquérir des titres participatifs de la SCIC et ainsi participer à son **financement durable** en plaçant de l'argent dans un projet qui a du sens.

C'est aussi :

- Etre informé des activités ;
- Aider à la pérennisation du projet d'accueil ;
- Soutenir un projet en lien avec le territoire ;
- Favoriser la création d'activités et d'emplois locaux ;
- Participer à une coopérative et ainsi à l'Économie Sociale et Solidaire et à la relocalisation de l'économie.
- Profiter d'un crédit d'impôts sur l'ISF

Voir conditions au verso

Contactez-nous pour toute question ou précision sur la souscription de titres participatifs ou de parts sociales :
SCIC SA Nouveau Monastère – Le Village – 26150 Sainte-Croix – Tél. : 04 75 21 22 06 – contact@le-monastere.org

Toutes les dernières informations : www.le-monastere.org/scic-nouveau-monastere

Bulletin de souscription de titres participatifs de la SCIC SA Nouveau Monastère

→ Je soussigné(e),

Mme M Nom* : Prénom* :

Adresse (Siège social pour les entreprises, domicile pour les particuliers) *

Code postal* : Ville* : Courriel :

N° de téléphone fixe* ou n° de portable*

agissant à titre particulier ou agissant en qualité de.....

De l'entreprise / association.....forme juridique.....

inscrite au RCS de..... sous le n°SIRET _____ APE _____

Association : Date de déclarationPréfecture : Numéro de Déclaration :

accepte que la Société Coopérative Nouveau Monastère ait recours aux courriers électroniques lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance.

1. Je souscris des titres participatifs

déclare souscrire.....Titres(s) participatif(s) de **50 €** soit€ au profit de la SCIC SA Nouveau Monastère.

o **Le statut : Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif** Nouveau Monastère

Date de transformation en SCIC : 14 mars 2015

- o **Qu'est-ce qu'un titre participatif ?** C'est un titre de propriété. Le montant du titre participatif d'une coopérative reste fixé à sa valeur initiale : **50 €** Prendre un ou plusieurs titres dans la coopérative signifie s'engager pour soutenir le projet.
- o **Qui peut souscrire ?** Toute personne physique majeure ou personne morale.
- o **Comment souscrire ?** En signant un **contrat de souscription en 2 exemplaires**, en complétant en deux exemplaires le bulletin de souscription ci-dessous et en le retournant à la SCIC Nouveau Monastère.
- o Le coopérateur peut souscrire à tout moment autant de titres qu'il le souhaite. Le minimum du titre est de **50€**
- o Quelle est la durée de l'investissement ? **La durée est de 9 années.**
- o **Rappel de l'émission et de ses conditions :**

Emission de TROIS MILLE QUATRE CENT (3400) titres participatifs de valeur nominale de 50 (cinquante) euros, soit un montant de 170 000 euros, décidée par le Conseil d'Administration de la SCIC en date du 4 juillet 2016, suite à un accord de l'AG au 21 mai 2016.

- ✓ Date d'ouverture de la souscription : 1^{er} août 2016
- ✓ Valeur nominale des parts : CINQUANTE EUROS (50€)
- ✓ Rémunération versée annuellement ou capitalisée et versée à 3 ans, 6 ans ou 9 ans :
 - o Partie fixe de la rémunération : taux de UN ET DEMI POUR CENT (1,5%) annuel sur SOIXANTE POUR CENT (60%) de la valeur nominale des titres.
 - o Partie variable de la rémunération : taux de DEUX POUR CENT (2%) annuel dans le cas où la Capacité d'Autofinancement de la SCIC à la clôture des comptes de l'exercice est supérieure à 30 000 euros, sur QUARANTE POUR CENT (40%) de la valeur nominale des titres.
- ✓ Remboursement :
 - o Date : le remboursement aura lieu à l'initiative de la SCIC, dans les conditions prévues par la loi, au plus tôt après un délai de neuf ans après la date d'ouverture de l'émission et sur décision expresse de l'Assemblée Générale.
 - o Valeur : la valeur de remboursement des titres sera égale à la valeur nominale

2. A l'appui de ma souscription, je verse ce jour :

- par chèque bancaire à l'ordre de la SCIC SA Nouveau Monastère, la somme de€,
- par virement bancaire – renseignement auprès du secrétariat du Monastère, la somme de€,
- J'accepte que les intérêts correspondant à la rémunération des titres participatifs soient capitalisés chaque année et me soient versés en une seule fois au bout de :
 - 3 ans 6 ans 9 ans Je préfère un versement annuel

3. Je finalise la souscription et signe

Bon pour souscription de€ (nombre en toutes lettres)

Fait le/...../..... à

Signature du souscripteur :

Pour la SCIC SA Nouveau Monastère,

4. J'envoie ce bulletin signé en 2 exemplaires

> Envoyez sous enveloppe la partie détachable, le chèque et un justificatif d'identité (copie d'une pièce d'identité, K-Bis...) et **vos coordonnées bancaires pour le versement de la rémunération** et adressez-les à :

SCIC SA Nouveau Monastère - Le Village – 26150 Sainte-Croix

Un exemplaire de ce bon de souscription vous sera retourné en guise de reçu.